

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Nombres de membres : 13

Accusé de réception en préfecture
001-260101530-20240709-DELIB_54-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Afférents au C.A : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 10

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
à DIX HUIT HEURES

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

n° 54 Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe PEGUET

**PRESENTS : MESDAMES BERNARD, SAUVEYRE, GUERIN, DEBARRE GRAIZELY,
MESSIEURS PEGUET, VIGNE, CHEVALIER, TRONCHON, SIMPLEX**

ABSENTE : MADAME STEVENON

**EXCUSÉES : MESDAMES RICHARD, VIRET et MADAME SEIGNER a donné procuration à
MADAME SAUVEYRE**

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU les articles L1611-4, L2313-1, L2313-1-1 et R2313-5 du Code général des collectivités
territoriales ;

VU la demande de subvention formulée par l'association de l'ADMR

CONSIDERANT la demande de subvention de l'ADMR d'un montant de 400€ au titre de
l'exercice 2024 ;

Le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention pour un montant de 400€ au titre de l'exercice
2024, à la suite du vote du budget primitif 2024 (article 6574 : « subventions de
fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »).

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,
Jean-Christophe PEGUET



Publication faite le : 11 juillet 2024